

Les soins

Les soins sont des soins de ville avec des aménagements pour garantir la sécurité pour les personnes très lourdement handicapées.

La régulation des soins, le partenariat entre l'association et le secteur libéral, sont des éléments essentiels de ce type d'hébergement.

L'organisation des soins au Foyer logement de Viols le Fort.

- Le médecin de l'association assure la régulation des soins.
- Ceux-ci sont entièrement réalisés par le secteur libéral.
- Le résident choisit son médecin traitant , une aide peut lui être apportée par l'association s'il en fait la demande.
- Des conventions sont signées avec les infirmiers libéraux retenus par les résidents. Les infirmiers sont présents nuits et jours.
- Pour une meilleure organisation des soins, la majorité des infirmiers sont regroupés sous forme de SCP.
- L'atout de la résidence est de garantir la sécurité et la continuité des soins 24 heures sur 24.
- La proximité du CHU est une garantie pour toute situation d'urgence quelle qu'elle soit